



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/189

S/16400

18 avril 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 20 et 37 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE

LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 17 avril 1984, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 16 avril 1984 (A/39/184-S/16485), j'ai l'honneur d'attirer une nouvelle fois votre attention les attaques militaires persistantes menées au Kampuchea par les forces d'occupation vietnamiennes illégales contre des civils kampuchéens désarmés et innocents, rassemblés à la frontière thaïlando-kampuchéenne.

Ne tenant aucun compte des appels lancés par de nombreuses instances pour qu'elles s'abstiennent d'attaquer les camps de civils kampuchéens placés sous la supervision de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, les forces vietnamiennes ont attaqué à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril de cette année deux de ces camps situés au Kampuchea en face des villages frontaliers thaïlandais de Ban Samrong Kiat et Ban Borai, situés respectivement dans les provinces de Sri Sa Ket et Trad. Par ailleurs, entre le 14 et le 16 avril 1984, les troupes vietnamiennes occupant le Kampuchea ont lancé une série d'attaques contre des camps civils kampuchéens situés à la frontière thaïlando-kampuchéenne. Les faits se sont déroulés comme suit :

1. Le 14 avril 1984, le camp civil kampuchéen d'Ampil, situé au Kampuchea face au village frontalier thaïlandais de Ban Sangae (province de Prachinburi), a subi des bombardements intenses de la part des Vietnamiens, ce qui a provoqué l'afflux en Thaïlande de quelque 32 000 Kampuchéens de plus. Environ 50 blessés kampuchéens ont été acheminés sur l'hôpital du Comité international de la Croix-Rouge, au Centre d'accueil de Khao-I-Dang (Thaïlande). Le nombre total de morts n'est pas encore connu.

* A/39/50.

2. Entre le 14 et le 16 avril 1984, près de 45 000 civils kampuchéens venus de camps situés au Kampuchea le long de la frontière, dans les zones faisant face aux villages thaïlandais de Ban Charat, Ban Tatum ou Greenhill (province de Surin) et Ban Sok Sann (province de Trad) ont été évacués en territoire thaïlandais par suite des combats acharnés qui se déroulaient dans ces régions.

Cette série d'attaques aveugles contre la population civile kampuchéenne viole de façon flagrante et les principes humanitaires fondamentaux, et la Charte des Nations Unies. Les attaques perpétrées par les forces d'occupation vietnamiennes contre des camps civils kampuchéens constituent un crime barbare et injustifiable contre l'humanité. En effet, ces camps qui sont supervisés par l'Opération de secours des Nations Unies, n'abritent que des civils kampuchéens, comme cela a été clairement indiqué dans un communiqué du Conseil des ministres du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (A/39/92-S/16301, annexe), daté du 24 janvier 1984. De plus, ces attaques ont causé l'afflux massif en Thaïlande de plus de 75 000 civils kampuchéens, pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées et ont encore aggravé les souffrances indicibles de ces malheureux. Etant donné que l'on prévoit des bombardements de grande envergure sur d'autres camps civils kampuchéens à la frontière thaïlando-kampuchéenne - Nong Samet, Nong Chan et Dong Rak où vivent respectivement 47 000, 16 000 et 20 000 Kampuchéens - le Gouvernement thaïlandais, pour des raisons humanitaires, a décidé d'offrir un asile provisoire à ces malheureux en Thaïlande et travaille en coopération étroite avec l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, le Comité international de la Croix Rouge et d'autres organismes de secours pour leur fournir toute l'assistance nécessaire. Le tout dernier afflux de Kampuchéens en Thaïlande a non seulement contraint à puiser dans les ressources octroyées par la communauté internationale pour soigner et secourir les 230 000 civils kampuchéens qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, mais aussi ajouté un poids énorme à la charge déjà lourde qu'endosse la Thaïlande, qui offre un asile provisoire à près de 140 000 réfugiés et personnes déplacées d'Indochine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 37 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birathongse KASEMSRI

